

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique relative à une demande d'autorisation de construire un parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu-dit "Malaga"

De : Caroline Deguin <carolinedeguin@gmail.com>

Date : 31/05/2022 15:50

Pour : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je m'oppose à la modification du PLU d'Aubignosc et au projet PV de Malaga sur la Montagne de Lure, tel qu'il est présenté aujourd'hui. À titre personnel, et dans l'état actuel de ma connaissance du dossier, tous les voyants sont au rouge.

La transition énergétique, oui mais pas n'importe comment et à n'importe quel prix.

Un emplacement mal choisi

Comment peut-on passer outre le fait que ce site est classé ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type 1 répertoriée à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel Massif de la montagne de Lure, zone où ont été recensées 12 espèces menacées et 42 protégées (dont la vipère d'Orsini) ?

Si le premier projet n'a pu se réaliser afin que la vue depuis la citadelle de Sisteron ne soit pas altérée, la vue des 6 communes impactées est-elle moindre ? Ne doit-elle pas aussi être prise en considération ?

Il existe bien d'autres emplacements où implanter ce type d'installations. Les exemples en ce sens ne manquent pas. Le photovoltaïque peut être développé en toiture ou en ombrière, le moins possible au sol, en donnant la priorité à des projets citoyens, locaux, et à des installations sur des lieux déjà artificialisés, comme des friches industrielles, d'anciennes carrières, des toits de bâtiments communaux, etc.

Un gain : pour qui, pour quoi ?

La centrale PV des Mées, projet mené par la société RES, écrivait dans une analyse d'impact en page 136 : "Le deuxième critère du choix de la zone est un critère de faisabilité technique lié à la topographie du terrain, l'implantation d'une centrale solaire au sol sur un terrain avec une forte pente est délicate et plus onéreuse que sur un terrain plat. C'est ainsi qu'ont été exclues les pentes supérieures à 10%, tout en conservant une exposition vers le Sud".

Aujourd'hui, dans le cadre du projet Malaga, le dossier technique parle

d'une pente de 20% (versus le seuil de 10% à ne pas dépasser) et d'une orientation Est alors que l'orientation Sud devrait être privilégiée.

Que penser d'un tel "retournement" ?
On peut aussi s'interroger sur le niveau de production en hiver.

Une aubignoscaise qui souhaite défendre le patrimoine naturel contre l'industrialisation des espaces forestiers.

Caroline Deguin
78 Montée du prieuré
04200 Aubignosc